

M^{me} Marie-Josée Pelletier
Conseillère en régimes d'assurance collective

Assurance collective : le mythe des économies réalisées en changeant d'assureur

S'il existe un mythe en assurance collective, c'est bien celui de croire que « d'aller au marché » régulièrement permet d'obtenir des économies de primes profitables à plus ou moins long terme. Le marché de l'assurance collective étant très compétitif, les municipalités peuvent recevoir des offres comportant des baisses de primes importantes. Mais attention! Si un assureur est en mesure de proposer des baisses de primes parfois substantielles à un futur client, il faut être conscient qu'il ne s'agit que d'une situation temporaire.

Les facteurs qui influencent la prime

En assurance collective, les principaux facteurs qui influencent la prime sont les réclamations remboursées par l'assureur (l'expérience) et la composition du groupe (l'âge et le sexe des personnes assurées). Il est essentiel de comprendre que d'un assureur à l'autre, le profil du groupe demeure le même. Donc, à défaut d'une réduction significative des réclamations payées, que cache une baisse de prime importante ?

Il est reconnu qu'une mise au marché entraîne généralement une baisse ponctuelle des taux de prime pour la première année en raison d'investissements faits par les assureurs pour inciter les groupes à changer d'assureur. Lors du premier renouvellement (parfois le deuxième aussi), l'assureur qui aura assuré le groupe à perte cherchera inéluctablement à récupérer une partie du manque à gagner et à repositionner sa tarification au niveau requis dès l'année suivante, de sorte qu'il est habituel de constater des hausses importantes au cours des années qui suivent la baisse.

L'un des avantages de faire partie du programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) repose sur le principe de la stabilité, notamment par la mise en commun des primes et des prestations d'un grand nombre de petits groupes. Cette mutualisation du risque permet d'éviter les fluctuations majeures des primes occasionnées par une baisse momentanée suivie d'une hausse pouvant parfois être radicale, et de proposer des conditions financières avantageuses que les municipalités ne pourraient obtenir autrement.

Comparer des garanties comparables

Comparez des pommes avec des pommes! Méfiez-vous des offres vantant le meilleur prix. Celui-ci est-il établi pour un régime comparable? Il est important de vérifier si le régime proposé comporte des protections similaires à celles que vous détenez ou si elles tiennent compte de réductions, par exemple: des maximums inférieurs en invalidité de courte ou de longue durée, des franchises plus élevées ou une réduction des pourcentages de remboursement. Si tel est le cas, la comparaison de prix est boiteuse, puisqu'elle est basée sur des protections divergentes. Et si la baisse des primes s'accompagne d'une réduction des montants remboursés aux employés, le nouveau régime proposé répond-il à leurs besoins ?

Le service et l'accompagnement

Voilà un aspect trop souvent négligé parce que difficilement quantifiable. Quelle valeur accordez-vous aux services de votre assureur ainsi qu'aux services et à l'accompagnement de votre intermédiaire? Si vous êtes satisfait, vaut-il la peine de mettre fin à votre relation d'affaires ?

Optez pour la stabilité du programme d'assurance collective de la fqm et l'accompagnement dédié de l'équipe de FQM Assurances!

Une organisation qui change d'avis trop souvent finit par être mal perçue par les assureurs, puisque ceux-ci recherchent la stabilité pour compenser à plus long terme les pertes subies. En retournant sur le marché fréquemment pour « magasiner des prix », elle finit par se faire remarquer pour de mauvaises raisons. Il vaut mieux compter sur la stabilité du lien d'affaires et avoir une vision à moyen ou long terme basée sur un modèle visant le prix le plus juste possible de façon à éviter les fluctuations majeures des primes, ce qui entraîne, au bout du compte, des économies pour l'organisation et ses employés. C'est ce que vous propose le programme d'assurance collective de la FQM: la stabilité au fil du temps. De plus, vous bénéficierez de l'expertise et du service incomparable de l'équipe de FQM Assurances. Nous essayer, c'est nous adopter!

Pour toute question concernant le régime d'assurance collective, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 1 866 951-3343, poste 1250.